



La CGT, le syndicat de tous les combats

Avec la CGT, vous êtes entendu.e.s et vos revendications sont portées au niveau de la branche professionnelle. Pour continuer à faire avancer votre profession, à nous de faire le choix d'un syndicalisme capable de concilier la capacité de négocier votre convention collective, mais aussi de répondre à vos interrogations et les problèmes de votre quotidien.

La CGT, c'est aussi le syndicat qui vous permet de rompre votre isolement et de défendre vos intérêts dans tous les domaines.

Vous ne pouvez effectivement pas échapper aux politiques de régression sociales engagées depuis des décennies. Les politiques d'austérité, la casse du droit du travail et de votre système de protection sociale, c'est aussi votre affaire ! Alors en choisissant le vote CGT, participez à la mobilisation de tous les travailleurs pour le progrès social !

Du local au national, la CGT, c'est le syndicat de tous les combats.

www.respecgt.fr CGT Services à la Personne @sap_CGT

Concierges, gardiens d'immeuble, créateurs de lien !

www.respecgt.fr CGT Services à la Personne @sap_CGT

Bulletin de syndicalisation

Merci de retourner ce coupon à l'adresse suivante :

Syndicat CGT du Service à la personne
18, avenue Parmentier - 75011 Paris

Nom Prénom

Statut

Métier

Adresse

.....

Code postal

Ville

Téléphone

Mail



Voter CGT, c'est exiger la reconnaissance de notre métier !

Vous êtes environ 70 000 en France et 90% d'entre vous sont employé.e.s par une copropriété considérée comme une TPE (très petite entreprise).

La profession de concierge ou gardien d'immeuble a connu une évolution spectaculaire durant les dernières années.

De son utilité en matière sociale à la multiplication des tâches (tri sélectif des ordures ménagères, etc.), la profession manque toujours d'une réelle reconnaissance.

Une de vos principales difficultés tient au fait que si nous sommes salarié.e.s

d'une copropriété, c'est un syndic qui exerce tous les attributs de l'employeur.

De l'embauche au licenciement, en passant par la définition du nombre d'unités de valeur (UV) qui permettent de définir les tâches que vous devez effectuer, votre interlocuteur reste le syndic de copropriété.

Or, ce dernier n'est pas responsable des erreurs ou des procédures abusives qu'il peut exercer à votre rencontre. Ce système qui déresponsabilise les syndic conduit à de nombreuses dérives dont bien souvent vous subissez les conséquences.

Vous avez d'ailleurs pu mesurer ce degré d'irresponsabilité durant la crise sanitaire à laquelle vous avez dû faire face seul.e.s, sans protocole sanitaire et en devant parfois acheter vous-même le matériel de protection et de désinfection.

Vous souhaitez aujourd'hui que les syndicats de copropriété soient co-responsables en cas de rupture de votre contrat ou d'accident du travail par exemple. Une telle mesure permettrait de limiter les abus à coup sûr !



Le logement de fonction, une source de problèmes

Une autre des particularités de votre profession, c'est que vous disposez d'un logement de fonction, **la frontière entre vie privée et vie professionnelle est donc souvent une source de problèmes.**

Corvéables à merci, 24 heures sur 24, ça il n'en est pas question ! Pire encore, lorsque votre contrat est rompu, vous perdez ce logement de fonction. Dans les grandes villes où les loyers du privé sont totalement exorbitants, impossible de trouver un nouveau logement. Avec la CGT, une de nos revendications est la suivante : que vous soyez **un public prioritaire pour l'accès à un logement social.**

L'explosion des ventes en ligne vous amène également à **réceptionner une quantité impressionnante de colis**, parfois d'une valeur importante alors que rien ne vous y oblige lorsque ces derniers pèsent plus de 30 kilos ou sont remis contre signature. Une situation qui crée parfois des crispations avec les copropriétaires.

La CGT, un syndicat actif et engagé

Grâce à l'action de la CGT, vous avez obtenu **des améliorations sensibles de votre convention collective** largement dérogatoire au code du travail et aux règles applicables aux salarié.e.s des entreprises.

Vous bénéficiez désormais d'un régime de prévoyance et de santé pour vous aider à faire face aux accidents de la vie et à prendre soin de votre santé.

Un site spécial élections conçu pour vous !

Retrouvez notre FAQ et tous les outils indispensables aux élections sur www.respecgt.fr



Une **nouvelle classification** est désormais applicable pour vous sortir d'un paiement uniquement à « la tâche » qui ne prenait pas en compte vos qualifications comme par exemple vos capacités relationnelles.

Vous êtes en effet **une profession, créatrice de liens**. Vous savez créer des liens avec nos « ainé.e.s » en perte d'autonomie ; vous faciliter le quotidien des propriétaires et des locataires, et au besoin vous savez mettre en œuvre des médiations qui temporisent les relations.

Avec la CGT, nous travaillons à une meilleure reconnaissance de votre métier.

Les copropriétés ont de plus en plus tendance à externaliser vos tâches pour réduire les coûts et récupérer l'espace dédié à votre logement de fonction et à votre loge.

C'est une erreur majeure de vous considérer comme un coût, ceux qui on fait ce choix contribuent à déshumaniser les copropriétés et parfois les quartiers. Vous êtes utiles socialement, c'est la seule donnée qui devrait être prise en compte !

Des outils pour faciliter l'exercice de la profession

Vous pouvez retrouver les informations de votre profession sur internet et les réseaux sociaux :

- le site www.sap.cgt.fr
- le blog www.sap-cgt.social
-  **CGT Services à la Personne**
-  **@sap_CGT**